

RÉFORME DES RETRAITES AMPLIFIER LA MOBILISATION CONTRE UN PROJET INJUSTE!

Le 11 décembre dernier, le Premier ministre a présenté le projet de réforme des retraites du gouvernement. Les annonces effectuées sur le contenu du futur projet de loi confirment clairement le scénario du pire alors que les cheminots sont engagés depuis une semaine maintenant dans un conflit juste et nécessaire.

RENDEZ-VOUS
17 DÉCEMBRE 2019
PARIS | 14H30 | PLACE
DE LA RÉPUBLIQUE



La CFTD Cheminots et le Syndicat national FGAAC-CFTD rappellent qu'ils ont fait le choix de rentrer dans ce conflit pour obtenir :

- ☑ **la garantie que tous les droits actuels soient maintenus** pour les agents affiliés au régime spécial de retraite et embauchés avant le 1^{er} janvier 2020 (clause dite *du grand-père*) ;
- ☑ **la mise en place d'un droit d'option permettant** à des agents au régime spécial d'opter pour le régime universel si celui-ci est plus intéressant pour eux ;
- ☑ **la création de droits nouveaux et positifs** pour les salariés de la branche ferroviaire relevant du régime général (agents contractuels de la SNCF,

salariés des entreprises ferroviaires privées, nouveaux embauchés à la SNCF à partir du 1^{er} janvier 2020, etc.).

DES ANNONCES AUX ANTIPODES

Elles vont entraîner pour plus de 47 700 cheminots au statut, dont plus de 3 050 conducteurs, **la perte pure et simple de leur régime spécial sans aucune compensation** connue à ce jour. La branche compte également plus de 17 000 salariés relevant du régime général, dont plus de 1 500 conducteurs pour qui **le gouvernement n'a annoncé aucune mesure spécifique** sur la prise en compte de la pénibilité ou l'aménagement des fins de carrière. ☞☞☞



PARTICIPEZ À NOTRE CAGNOTTE EN LIGNE VISANT À
AIDER FINANCIÈREMENT LES COLLÈGUES GRÉVISTES EN SCANNANT LE FLASH CODE
OU EN ALLANT SUR [HTTPS://BIT.LY/2LZUKBF](https://bit.ly/2LZUKBF)



RÉFORME DES RETRAITES

QUI SERA CONCERNÉ PAR L'ENTRÉE
DANS LE SYSTÈME DE RETRAITE UNIVERSEL ?

+ de 47 000
AGENTS AU STATUT

+ de 44 650
AGENTS AUTRES QUE CONDUCTEURS

AGENTS NÉS
AVANT LE 1^{er} JANVIER 1980

NON CONCERNÉS

AGENTS NÉS
APRÈS LE 1^{er} JANVIER 1980

BASCULEMENT
DANS LE RÉGIME
UNIVERSEL

+ de 3 050
CONDUCTEURS

AGENTS NÉS
AVANT LE 1^{er} JANVIER 1985

NON CONCERNÉS

AGENTS NÉS
APRÈS LE 1^{er} JANVIER 1985

BASCULEMENT
DANS LE RÉGIME
UNIVERSEL

+ de 17 000
SALARIÉS RELEVANT DU RÉGIME GÉNÉRAL

AGENTS NÉS
AVANT LE 1^{er} JANVIER 1975

NON CONCERNÉS

AGENTS NÉS
APRÈS LE 1^{er} JANVIER 1975

BASCULEMENT
DANS LE RÉGIME
UNIVERSEL

LE GOUVERNEMENT PROFITE DE CE PROJET DE LOI POUR METTRE EN PLACE UNE RÉFORME PARAMÉTRIQUE QUI S'APPLIQUERA POUR TOUS DES 2022

Le Premier ministre a annoncé la mise en place d'un âge d'équilibre qui s'établira à 62 ans et 4 mois à partir de 2022 pour atteindre 64 ans en 2027. Les salariés qui n'auront pas atteint cet âge d'équilibre verront leur pension amputée d'une décote dont le niveau sera fixé par les partenaires sociaux avec un seuil minimum qui sera fixé par la loi à 5 % par an. Cette nouvelle réforme paramétrique vient alourdir encore les effets des réformes successives de 2008, 2010 et 2014 et concernera tous les salariés de la branche ferroviaire, y compris les agents au statut à partir du 1^{er} janvier 2022.

QUI SERA CONCERNÉ PAR CET ÂGE D'ÉQUILIBRE ?

SALARIÉS DE LA BRANCHE FERROVIAIRE RELEVANT DU RÉGIME GÉNÉRAL

L'âge d'équilibre concernera les salariés à partir de la génération 1960 (âge d'ouverture des droits à 62 ans en 2022).

LES AGENTS AU STATUT

Le gouvernement a renvoyé à une concertation le calendrier de mise en place ainsi que la superposition de l'âge d'équilibre aux dispositifs existants. Malgré les mises en garde de la CFDT, le gouvernement fait le choix d'une réforme financière qui obligera tous les salariés de la branche ferroviaire à prolonger leur activité des 2022, s'ils ne veulent pas subir une baisse de leur niveau de pensions.

UN PROJET INJUSTE & BRUTAL !

- ☑ Cette mesure est inutile et intolérable au regard de la pénibilité des métiers de la branche ferroviaire.
- ☑ Cette mesure va péjorer ceux qui ont commencé à travailler jeunes au sein de la branche ferroviaire.
- ☑ Cette mesure ne répond pas aux objectifs posés par la CFDT d'une réforme qui soit synonyme de progrès social et de solidarité.
- ☑ Cette mesure est une attaque en règle et nécessite une réponse forte des cheminots. ●

**TOUS LES COLLÈGUES SONT INVITÉS À
AMPLIFIER LE MOUVEMENT ET À S'INSCRIRE DANS
LA JOURNÉE D'ACTION INTERPROFESSIONNELLE
DU 17 DÉCEMBRE PROCHAIN À L'APPEL DE
LA CONFÉDÉRATION CFDT POUR OBLIGER LE
GOUVERNEMENT À REVOIR SA COPIE.**

